

Passation des marchés

Le nouveau code des marchés publics

Avantage " l'offre économiquement avantageuse"

Mr REDJAL MELAH Mourad
Conseiller Juridique et Formateur
Naftal SPA (Filiale Sonatrach)

I/ référence nationale et grande marge le gré à gré:

Le nouveau code des marchés publics a introduit de nouvelles dispositions parmi lesquelles le recours au contrat de gré à gré notamment lorsqu'il s'agit de projets prioritaires et d'importance nationale qui revêtent un caractère d'urgence. "Le recours à ce type de contrat est soumis à l'accord préalable du conseil des ministres si le montant du marché est égal ou supérieur à 10 million de dinars".

Aussi, et pour la traçabilité des procédures l'article 50 du dit code prévoit que le service contractant doit organiser les négociations par un comité désigné et préside par le service contractant dans les conditions fixées à l'article 52/6 du même code.

Ainsi, l'article stipule que le service contractant procéde le gré à gré simple après consultation quand l'appel d'offre est déclaré infructueux pour la deuxième fois et pour les marchés d'études, de fournitures et de service spécifique.

Le service contractant confie le mode de passation gré à gré simple dans les conditions suivantes:

Quand les prestations ne peuvent être exécutées que par un opérateur économique unique qui détient.

- A) soit une situation monopolistique.
- b) soit pour en cas d'urgence impérieuse.
- c) en cas d'un approvisionnement urgent.

Le nouveau texte tend également à favoriser la production nationale." une marge de préférence d'un taux de 25% est accordée au produit d'origine algérienne et/ou aux

entreprises de droit algérien dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux résidents, pour tous les types de marchés".

Autre nouvelle dispositions, les consultations passent de 8 million de dinars à 12 millions de dinars selon l'article 13 du nouveau texte " tout marché dont le montant estimé des besoins du service contractant est égal ou inférieure à 12 millions de dinars pour les travaux ou les fournitures et 6 million de dinars pour les études ou service ne donne pas obligatoirement lieu à passation de marché public".

2/ le choix de l'entreprise contractante:

L'autre nouveauté concernant le choix de l'entreprise contractante. Ce ne sera plus la moins disant, mais celle dont "l'offre est économiquement avantageux".

Les critères annoncées dans l'article 78 évoquent notamment "la qualité, les délais d'exécution et de livraison, le prix, le cout global d'acquisition, le caractère esthétique et fonctionnel.....".

3/ dispositions relatives au code de travail:

Le nouveau code a adopté certaines dispositions sur les dernières décisions prises par le ministre de travail.

Ainsi, il ne sera pas permis à des entreprises ayant fait l'objet de condamnation sur la législation du travail et de la déclaration de la sécurité sociale de participer à des consultations.

4/ la commission du marché:

Le texte prévoit une seule commission dite " commission d'ouvertures des plis et d'évaluation des offres" au lieu de deux précédemment " commission d'ouverture des plis et commission d'évaluations des offres".

5/ la publicité des soumissions:

Sur la publicité, le nouveau code prévoit que les avis d'appels d'offres des wilayas, des communes et de leur établissement publics ne sont pas obligés de passer des quotidiens nationaux, mais seulement régionaux, soit une

publicité locale, et cela, en plus de l'affichage dans les locaux des communes et des wilayas. Ceci concerne les avis d'appels portant sur des marchés de travaux ou de fournitures et d'études ou de services dont le montant suivant une estimation administrative est égal ou inférieure respectivement à 100.000,00 DA et 50.000,00 DA, précise le texte.

6/ la main d'œuvre nationale:

Le code a maintenu les 20% de travaux accordés aux entreprises ANSEJ qui éprouvent sur le terrain l'application de cette disposition.

Le texte fixe les montants maximaux annuels par micro entreprise qui variant entre 4.000.000,00DA et 12.000.000,00DA.

Conclusion:

L'objectif principal des dispositions de nouveau code des marchés publics est que l'accès à la commande publique doit être libre et impartial, accès facile à la documentation clarté des besoins exprimés par les structures contractants et enfin pour la l'égalité des candidats face à la commande publique.

Documents consultés :

- L'évolution de la réglementation des marchés publics en Algérie, Pr Ammar BOUDIAF , Edition n°04
- Décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.